



Le père de mes enfants voudrait me baissé la pension de lui meme

Par **vero**, le **13/01/2009** à **16:13**

suis separée du père de mes enfants depuis 5 ans ,nous sommes passé devant le juge aux affaires familiale ,de ce faite j ai eu une pension alimentaire de 200 euros pour mes deux enfants .

a ce jour le père de mes enfants voudrait me retiré 20 euros de la pension vu qu il prend mon grand a mangé le midi et voudrait que je lui signe une lettre comme quoi je suis d accord .
a t il le droit de faire ca ?

et si jamais je signe cette lettre est ce que ca lui donne ce droit ?

merci

Par **Marion2**, le **13/01/2009** à **17:52**

Bonsoir,

Le père de vos enfants ne peut en aucun cas modifier de lui-même le montant de la pension alimentaire. Seul le JAF est habilité à le faire.

Vous n'avez rien à lui signer.